Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604215-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-136

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.15

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

FIXATION DES TARIFS ENFANCE / JEUNESSE / RESTAURATION, SALLES DU POLE KEROURGUE ET DU POLE D'ACTION CULTURELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la reconduction des tarifs communaux pour l'année 2026/2027 à l'identique des tarifs communaux de 2025/2026 pour les services spectacles, médiathèque, Conservatoire de Musique et de Danse, enfance/jeunesse, restauration et le pôle Kérourgué,

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604215-DE

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : M. Esnault, Mme Etesse, M. Lintanf) :

↳ Adopte les tarifs communaux, applicables à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027 pour les services spectacles, conservatoire, médiathèque et le service enfance / jeunesse / restauration et les salles de réunion du pôle Kérourgué, comme figurant dans les tableaux annexés,

↳ Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN